

# DOSSIER DE PRESSE

## La qualité des eaux de baignade en région Hauts-de-France : état des lieux 2026

---

### Contacts presse

Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-France  
Thomas Lhuillery,  
Chargé de mission relations presse  
Tél. 03 62 72 86 27  
[thomas.lhuillery@ars.sante.fr](mailto:thomas.lhuillery@ars.sante.fr)

Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Cathy Céлары-Davre  
Cheffe de projet Communication,  
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10  
[c.celary@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.celary@eau-artois-picardie.fr)  
Sophie Deleurence  
Chargé de communication et relations presse  
[s.deleurence@eau-artois-picardie.fr](mailto:s.deleurence@eau-artois-picardie.fr)  
03.27.99.90.20

Chaque année l'ARS Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie publient un classement des eaux de baignade dans le bassin Artois-Picardie.

Pour ce classement 2026, plus de trois quarts des

sites de baignade présentent une eau de bonne (21 sites) ou d'excellente (13 sites) qualité, tandis que 8 sites sont classés en qualité suffisante et 2 en qualité insuffisante.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade, dont la finalité première est de surveiller la qualité de l'eau pour préserver la santé des baigneurs, sert également à établir chaque année un classement des eaux de baignade selon quatre catégories : qualité insuffisante, suffisante, bonne et excellente en fonction des concentrations relevées en germes microbiologiques.

Ce classement permet de caractériser la qualité globale des eaux, et non pas la qualité instantanée de celles-ci, et s'apprécie au regard des résultats des 4 dernières saisons balnéaires.

### **Un été 2025 marqué par une amélioration globale de la qualité des eaux de baignade**

Contrairement à l'année précédente, la saison balnéaire 2025 a bénéficié d'une météo favorable avec peu d'événements pluvieux et donc peu d'impact négatif sur la qualité des eaux de baignade. Un tiers des sites voient ainsi leur qualité s'améliorer.

Une meilleure qualité de l'eau pour 15 sites de baignade :

- Bray-Dunes (Poste de secours), Wissant, Audinghen, Saint Etienne au mont, Neufchâtel-Hardelot, Camiers (Sainte Cécile) et Le Touquet progressent de qualité suffisante (orange) à bonne qualité (verte)
- Grand-Fort-Philippe, Tardinghen, Wimereux, Cucq et Merlimont passent de bonne à excellente qualité
- Escalles, Le Portel, Camiers (Saint Gabriel), qui étaient classés en qualité insuffisante, sont cette année en qualité suffisante.

Seuls les sites de Saint Quentin (qualité insuffisante) et Avion (qualité suffisante) voient leur qualité se dégrader.

Sur les 44 sites du bassin Artois-Picardie, 13 baignades sont classées en excellent (dont 8 conservent ce classement : à Zuydcoote, Gravelines, Ault, Cayeux-sur-Mer, Woignarue, Fourmies, Le Quesnoy et Rieulay), 21 sont classées en bonne qualité, 8 en qualité suffisante, tandis que 2 baignades sont classées en qualité insuffisante à Boulogne-sur-Mer et Saint Quentin.

Ce constat confirme que la qualité des eaux de baignade du littoral du bassin Artois Picardie est très dépendante des conditions météorologiques estivales et par conséquent renforce la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales avec par exemple la renaturation et la mise en œuvre d'aménagements urbains perméables qui privilégient l'infiltration de l'eau ou la création d'ouvrages de stockage des eaux pluviales avant traitement en station d'épuration.

### **Une surveillance rigoureuse et multiple de la qualité des eaux de baignade**

Chaque site de baignade autorisé dépend d'un gestionnaire, en général une collectivité, qui est responsable de la sécurité du site et de la qualité de l'eau sur le plan sanitaire. La qualité des eaux de baignade est suivie de façon très rigoureuse et repose **sur 3 niveaux d'intervention** complémentaires :

- L'agence régionale de santé (ARS) déploie pour chaque baignade un contrôle sanitaire tout au long de la saison estivale afin de s'assurer de la bonne qualité globale de l'eau sur le site de baignade et identifier d'éventuelles pollutions bactériologiques ;
- Les gestionnaires assurent en parallèle une surveillance et des prélèvements rapides qui leur permettent d'intervenir pro activement dès lors qu'un événement susceptible d'altérer la qualité de l'eau est détecté (comme un orage important ou un défaut d'infrastructure d'assainissement par exemple) afin de mettre en œuvre des actions immédiates ;
- Les gestionnaires établissent également pour chaque site de baignade un "profil de baignade", qui consiste en une étude approfondie des caractéristiques du site pour identifier l'ensemble des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs, ainsi que les actions à mener préventivement afin de les réduire.

La baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet. Pour chaque épisode de pollution, une enquête doit être menée pour en identifier les causes. Indépendamment du classement des sites de baignade, des interdictions de baignades sont donc régulièrement prises chaque année par le gestionnaire ou sur recommandation de l'ARS.

**Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire**

Le palmarès 2026

Du prélèvement au classement

Une information du public à plusieurs niveaux

Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

Evolution du classement depuis 2015

**Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades**

Les profils de baignade

La gestion active des baignades

**Annexes :**

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie



## Du prélèvement au classement

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 7 et 18 prélèvements ont été réalisés en 2025 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 5 et 10 prélèvements pour les baignades en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau lors des saisons précédentes ainsi que de la fréquentation du site. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Les résultats d'analyses sont connus dans les 72 heures qui suivent le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (les maires dans la majorité des cas).

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'observations de terrain et de mesures réalisées sur place, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro-déchets flottants...
- Des paramètres microbiologiques (bactéries) : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les rejets d'eaux usées insuffisamment traitées (provenant des habitations ou de stations traitement des eaux usées) et les déjections des animaux peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

### Un contrôle assuré par l'ARS selon les exigences scientifiques européennes

Le contrôle assuré par l'ARS (nombre de prélèvements, interprétation des analyses, modalités de classement...) se fonde sur des normes et des méthodes scientifiquement validées et communes à tous les pays européens. Les prélèvements sont effectués dans les zones de fréquentation maximale des baigneurs ou celles qui présentent le plus grand risque de pollution. Les analyses menées en routine tout au long de l'été portent sur les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

Ces paramètres sont surveillés parce qu'ils peuvent être révélateurs de la présence de germes pathogènes qui constituent le principal risque sanitaire pour les baigneurs.

Depuis plusieurs années, l'ARS Hauts-de-France a pris le parti de renforcer le contrôle sanitaire pour tous les sites qui ne sont pas classés en qualité excellente en réalisant un nombre d'analyses supérieur – et donc plus régulier – au nombre prévu par la réglementation.

Le classement est établi sur la base des résultats des 4 dernières saisons balnéaire. Il caractérise ainsi la qualité globale des eaux, et non pas la qualité instantanée de celles-ci. Il se fonde sur des expertises et des critères scientifiques partagés par tous les pays de l'Union européenne et auxquels les états-membres doivent se conformer. **Ce cadre de référence commun garantit le fondement scientifique, la transparence et la neutralité du classement, notamment en matière d'interprétation des résultats ou de critères de classification (Directive 2006/7/CE du 15/02/2006).**

### **Prévenir l'exposition des baigneurs**

L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade : programmation des analyses, réalisation des prélèvements en lien avec un laboratoire agréé, validation des résultats et édition de bulletins sanitaires. En cas de résultat non conforme, l'ARS s'assure que le gestionnaire du site de baignade met en place les mesures correctives adaptées.

En cas de suspicion de mauvaise qualité de l'eau de baignade (orage fort, dysfonctionnements sur les ouvrages de collecte ou de traitement des eaux usées ou pluviales, etc), la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour rechercher les causes de pollution si la mauvaise qualité est confirmée par les analyses.

La baignade peut présenter différents risques sanitaires. Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Rappelons enfin que la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants et aux hydrocutions.

## Une information du public à plusieurs niveaux

### Sur le site de baignade

Le poste de secours sur les sites de baignade signale l'autorisation de la baignade et sa surveillance. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le décret du 31 janvier 2022 relatif à la signalétique de baignade remplace celui du 8 janvier 1962. Les plages surveillées disposent des drapeaux d'information suivants sur les conditions de baignade :



### Sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, une carte de la qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.



### Au niveau national

Le public a accès aux informations directement depuis le lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*) ...

Un site national dédié est par ailleurs disponible : plage la plus proche de chez moi, qualité de l'eau et derniers résultats d'analyses, interdiction de baignade, recommandations. Toutes ces informations sont à retrouver sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.

- Une application appelée « qualité rivière » qui donne aussi la qualité des eaux de baignade en France



Lancée en 2013 par les agences de l'eau et l' **Office français de la biodiversité (OFB)**, l'application mobile « Qualité rivière » propose d'accéder aux données sur la qualité des eaux de baignade tout en informant sur la santé des cours d'eau et les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les rivières.

## Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

- A la maison ou dans la rue**
- Raccorder son logement au réseau d'assainissement collectif ou s'équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif aux normes et l'entretenir
  - Ne pas jeter ses eaux usées ou des déchets dans le réseau de collecte des eaux pluviales
  - Privilégier les crèmes solaires sans impact sur l'environnement
- Avec son animal**
- Veiller à ramasser les déjections canines et à respecter la réglementation concernant l'accès des animaux à la plage

## Un lien invisible entre terre et mer

Les cours d'eau transportent tout ce qui est rejeté sur terre vers la mer. Une gestion durable de l'eau est essentielle pour en préserver la qualité, la biodiversité et les activités humaines (pêche, tourisme, etc.).

Chaque geste compte, de l'amont à l'aval !

L'humain occupe les espaces en lien avec les rivières à travers des activités variées : urbanisation (habitations, villes, infrastructures), agriculture (cultures, élevage), industrie, tourisme, gestion de l'eau (stations d'épuration, barrages), etc.

Ces activités influencent la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que le fonctionnement global hydrographique, les cours d'eau acheminant déchets et polluants vers la mer.

Pour préserver les milieux naturels et leurs habitats et répondre aux besoins de tous, il est essentiel de maintenir une ressource en eau suffisante et de qualité. Cela passe par une gestion concertée entre tous les acteurs du bassin versant.

On estime que **80%** de la pollution des mers et océans provient des activités humaines sur terre

(source : Déchets marins Ministère Aménagement du territoire Transition écologique).

### AGIR EST POSSIBLE !

- > Trier ses déchets et réduire les plastiques à usage unique.
  - > Privilégier les produits biodégradables et les alternatives réutilisables.
  - > Participer aux opérations de nettoyage des plages et des rivières.
- Ensemble, préservons nos lieux de baignade et la vie marine !



Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crêtes dont les eaux s'écoulent vers un même point de rejet : soit un cours d'eau soit la mer.

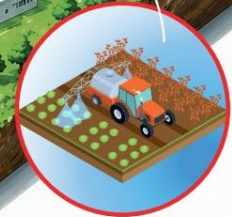
ICI COMMENCE LA MER

## Tous acteurs pour une mer préservée !

Nos gestes sur terre ont un impact direct sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins.

Voici quelques actions simples et efficaces :

- > Jeter ses déchets à la poubelle, jamais dans les caniveaux : un mégot jeté dans la rue ou un caniveau met 12 ans à se dégrader et libère des toxiques dans l'eau.
  - > Limiter les plastiques : privilégier les sacs réutilisables, les gourdes et les contenants consignés.
  - > Éviter les produits chimiques : choisir des détergents écologiques et des engrais naturels.
  - > Participer à des initiatives locales : nettoyage de rivières, plantations de haies, etc.
- Chaque petit geste contribue à la santé de la mer !



## Evolution du classement depuis 2015

### Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2015 et 2025 – Mer

Commune	Baignade	Dpt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ
BRAY-DUNES	Le Perroquet	59	🟢	🟠	🔴	🟠	🟢	🟢	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	→
BRAY-DUNES	Poste de secours	59	🟢	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟡	🟢	🟠	🟢	↗
ZUYDCOOTE	Centre Plage	59	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	→
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage	59	🟢	🟢	🟠	🟠	🟢	🟢	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	→
DUNKERQUE	Malo Terminus	59	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	🟢	🟢	🟢	→
DUNKERQUE	Malo Centre	59	🔴	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	→
DUNKERQUE	Digue alliés	59	🔴	🟠	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	→
GRAVELINES	Petit Fort Philippe	59	🟢	🟢	🟡	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	→
GRAND FORT PHILIPPE	Centre Plage	59	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟠	🟠	🟠	🟡	↗
OYE-PLAGE	Les Dunes	62	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	→
OYE-PLAGE	Les Hemmes	62	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	→
MARCK	La Huchette	62	🟡	🟢	🟡	🟢	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	→
CALAIS	Centre Plage	62	🟢	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	→
SANGATTE	Blériot Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	→
SANGATTE	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟠	→
ESCALLES	Centre Plage	62	🔴	🔴	🔴	🟠	🟠	🟢	🟠	🟠	🟠	🔴	🟠	↗
WISSANT	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟠	🟠	🟢	↗
TARDINGHEN	Le Châtelet	62	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟡	↗
AUDINGHEN	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟠	🟠	🟢	↗
AUDRESSELLES	Centre Plage	62	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟠	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	→
AMBLETEUSE	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	→
WIMEREUX	Centre Plage	62	🟢	🟡	🟢	🟢	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	↗
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage	62	🔴	🔴	🔴	NC	🟢	🟢	🟠	🟠	🔴	🔴	🔴	→
LE PORTEL	Centre Plage	62	🟠	🔴	🟠	🟠	🟠	🟠	🟠	🟢	🟠	🔴	🟠	↗
EQUIHEN PLAGE	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	→
SAINT ETIENNE AU MONT	Plage Nord	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟢	↗
NEUFCHATEL HARDELLOT	Centre Plage	62	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟠	🟠	🟢	↗
CAMIERS	Ste Cécile	62	🟠	🟢	🟠	🟢	🟡	🟡	🟢	🟠	🟠	🟠	🟢	↗
CAMIERS	St Gabriel	62	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟠	🔴	🟠	↗
LE TOUQUET	Centre Plage	62	🔴	🟠	🟠	🟠	🟢	🟢	🟢	🟠	🟠	🟠	🟢	↗
CUCQ	Stella Plage	62	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟡	↗
MERLIMONT	Centre Plage	62	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	↗
BERCK	Centre Plage	62	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	→
FORT MAHON	Plage surveillée	80	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡	🟢	🟢	→

AULT	Onival	80	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
QUEND	Plage surveillée	80	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
CAYEUX sur MER	Plage surveillée	80	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
WOIGNARUE	Plage surveillée	80	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→

Commune	Baignade	Dpt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ
LE CROTOY		80	■	■	■	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	

## Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2015 et 2025 – Eau Douce

Commune	Baignade	Dpt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ
SAINT QUENTIN	Etang d'Isle	02	■	■	■	■	■	NC	Travaux	■	■	■	■	↘
FOURMIES	Etang des Moines	59	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
LE QUESNOY	L'étang du Pont rouge	59	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
RIEULAY	Les Argales	59	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	→
ARMENTIERES	Les Prés du HEM	59	BA	BA	BA	BA	BA	BA	BA	BA	BA	NC	■	
AVION	Lac aux 3 ilets	62	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	↘

Légende	
■	Qualité Excellente
■	Bonne qualité
■	Qualité Suffisante
■	Qualité Insuffisante
■	Plage Non Classée (NC), Non Ouverte ou interdite à la baignade

## Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

### *Les profils de baignade : un outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité*

#### ► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade est un document permettant d'**identifier les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs**. Le profil comporte trois points forts :

- L'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles, susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- La définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme (ex : fermetures préventives...),
- La définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux (ex : travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, création de station d'épuration, suppression ou amélioration de déversoir d'orage, suppression de rejets d'eaux usées).

Une synthèse actualisée du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

100 % des Personnes Responsables des Eaux de Baignade (PREB) en mer et en eau douce du Bassin Artois-Picardie, avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont réalisé leurs « profils de baignade ». L'agence de l'eau a maintenu, pour le 12<sup>ème</sup> programme d'interventions 2025-2030, son accompagnement financier auprès des responsables de baignade pour la révision des profils.

A noter que le profil de baignade doit être révisé régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- Tous les 4 ans pour les baignades en bonne qualité
- Tous les 3 ans pour les baignades en qualité suffisante
- Tous les 2 ans pour les baignades en qualité insuffisante
- Pour les baignades en qualité excellente, la révision du profil intervient uniquement si le classement se dégrade (passage en qualité bonne, suffisante ou insuffisante).


Les profils de baignade du Touquet, Dunkerque, Ambleteuse, Merlimont, Saint-Quentin, Le Quesnoy, Rieulay, Armentières et Avion sont en cours de révision.

Annexe 8 : Synthèses générales portées sur les affichages réglementaires

## Profil de vulnérabilité des eaux de baignade







Date d'élaboration du profil : Mai 2023  
Prescription (selon le profil) : par S203

## Baignade Sainte Cécile Camiers

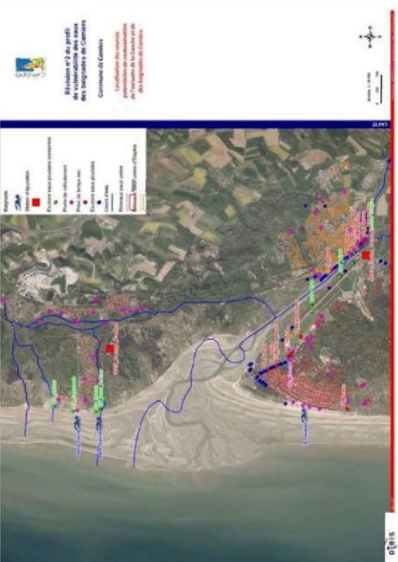


### Caractéristiques de la zone de baignade

Nom baignade : Sainte Cécile  
 Commune : Camiers  
 Département : Pas de Calais  
 Région : Nord Pas de Calais  
 Responsable baignade : Monsieur la Maire  
 Surveillance baignade : du 01/07 au 31/08 et les week-ends du 01/05 au 01/07 et du 31/08 au 15/09  
 Saison baignade : 15 juin / 15 septembre  
 Coordonnées Lambert II : 546 023 m / 2 620 338 m  
 Nature plage : Sable  
 Dimension plage : 1200 x 40 m  
 Equipements de la plage :

### Localisation de la baignade et des principales sources de contamination



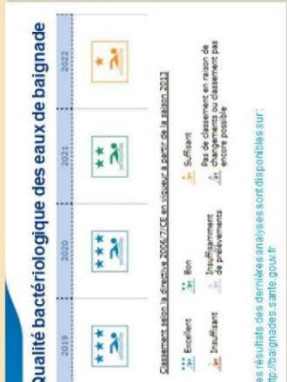
### Principales sources de pollution

Sources de pollution	Fréquence	Débit	Impact
1_ Estuaire de la Canche (assainissement collectif et non collectif, prises de temps sec, eaux pluviales...)	Continu	Moyen	Important
2_ La Canche amont (affluents, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, agriculture...)	Continu	Important	Important
3_ Rejet front de mer (boues, eaux pluviales)	Continu	Faible	Moyen

### Episodes de pollution des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine	Fermeture de la baignade	Durée
14/09/2021	Microbiologique	Vent SD	Non	-
27/07/2021	Microbiologique	Forte pluie	Non	-

### Qualité bactériologique des eaux de baignade



CARACTÉRISTIQUES DES ÉPISODES DE POLLUTION DES 4 ANNIÉES PRÉCÉDENTES :  
 2019 : Bon  
 2020 : Satisfaisant  
 2021 : Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible  
 2022 : Satisfaisant  
 2023 : Satisfaisant


Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.sainte-poulle.fr>


### Autres risques sanitaires


• Non : Absence de prolifération de macroalgues et de phytoplanctons dangereux pour la baignade

### Plan d'actions

- Optimisation de la gestion active de la baignade
- Extension de l'assainissement collectif sur le secteur de Ste Cécile Nord
- Contrôles et mise en conformité des branchements des particuliers et de l'assainissement des campings
- Régularisation des réseaux d'eau usées de l'agglomération de l'écueil







La réalisation d'un profil de baignade a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de baignade à travers la mise en place d'une gestion active par le gestionnaire, comme la planification d'actions permettant de réduire, voire de supprimer, les sources de pollution ayant un impact sur la qualité de son eau de baignade.

Le gestionnaire peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs et analyses pour l'orienter dans la nécessité de recourir à des fermetures préventives et temporaires (maximum 72 heures), afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle, indépendamment du contrôle sanitaire prévu par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lors de la saison dernière, parmi les sites mettant en œuvre une gestion active de la qualité de l'eau, certains ont procédé à des interdictions préventives et temporaires de la baignade (entre 1 et 3 jours) afin d'éviter l'exposition des baigneurs. Ce fut le cas notamment à Dunkerque, Le Portel, Boulogne-sur-Mer, Neufchâtel-Hardelot, Camiers, Le Touquet, Avion et Berck.

### ► Suivi d'indicateurs

Plusieurs facteurs comme la météo (températures, fortes pluies) ou les fréquentations humaine et animale du site peuvent avoir une influence sur la qualité de l'eau de baignade.

La surveillance de ces facteurs permet, par le biais de définition de seuils d'alerte, d'apprécier l'état de la qualité sanitaire de la zone de baignade et d'avoir recours à des fermetures préventives en amont du contrôle sanitaire.

### ► Les analyses dites « rapides »

Le délai d'obtention des résultats des analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire est de l'ordre de 72 heures. Il est incompatible avec la mise en œuvre d'une démarche de gestion active. C'est pourquoi, des analyses rapides (résultats connus en moins de 3 heures) peuvent être réalisées par les gestionnaires en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles doivent être considérées comme des indicateurs de tendance d'une pollution permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour éviter l'exposition des baigneurs. Ce gain de temps peut permettre d'éviter d'interdire inutilement la baignade ou, en cas de fermeture préventive, de rouvrir rapidement le site à la baignade.

### ► L'auto-surveillance du système d'assainissement

Pour certains sites de baignade, l'hétérogénéité des résultats des prélèvements, en particulier à proximité des estuaires ou embouchures de ruisseaux côtiers, met en avant l'extrême complexité et le caractère éphémère des phénomènes de pollution ponctuelle. La gestion des risques de pollution « à la source » est essentielle. Elle passe par une meilleure évaluation des risques sanitaires liés aux dysfonctionnements du système d'assainissement (station d'épuration et réseaux d'assainissement).

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement, en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement, permet de **détecter une pollution** et **d'anticiper les décisions** quant à la mise en œuvre de dispositions adaptées, comme par exemple l'interdiction temporaire de la baignade, et cela sans attendre le résultat d'analyse, **ceci afin de préserver la santé des baigneurs**. L'autosurveillance des systèmes d'assainissement est de la responsabilité des collectivités compétentes en assainissement des eaux usées dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015.

Il n'y a aucune obligation réglementaire à ce que les informations issues de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement soient communiquées au fil de l'eau au gestionnaire de la baignade.

Cela étant, afin de faciliter et anticiper les prises de décision de fermeture préventive de la baignade, des protocoles de gestion entre les communes et les collectivités responsables de l'assainissement sont mis en place sur le littoral des Hauts-de-France, à l'instar du littoral dunkerquois (entre CUD et communes) ou à Calais (entre Grand Calais Terres et Mers et ville de Calais).

## L'Agence Régionale de Santé

L'ARS Hauts-de-France définit et met en œuvre la politique de santé en région et agit sur le champ de la santé dans sa globalité, pour les 6 millions d'habitants de la région. Elle assure pour cela deux missions principales :

- le pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé
- l'organisation, la régulation et l'efficience des soins et des prises en charge dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social

L'Agence alloue directement plus de 4 milliards d'euros par an au système de santé en région, parmi les 18 milliards d'euros de dépenses consacrées à la santé dans les Hauts-de-France.

### *L'ARS et la qualité de l'eau de baignade*

L'accès à des eaux dites récréatives, représentent des atouts significatifs pour le bien-être physique et mental (jeux, activité physique, détente ou rafraîchissement...). L'été, les plages de la côte Picarde et de la côte d'Opale connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade déclarées et fréquentées pendant la période estivale.

C'est l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France qui assure ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 51 sites de baignades sur les deux bassins hydrographiques de la région ; 44 sur le bassin Artois-Picardie et 7 sur le bassin Seine-Normandie.

# Annexe

## L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur du littoral

### *Une mission d'intérêt général au service de l'eau*

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques par :

- La production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- Le développement de stratégies et d'outils de planification,
- Des interventions financières (aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions en faveur de la reconquête du bon état de l'eau et de l'adaptation au changement climatique)

Elle assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

### *Déploiement du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention 2025-2030 sur le littoral*

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau (pour la période 2025-2030) prévoit, en prolongement de ce qui était proposé au 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024) le financement des études de révision des profils de baignade, sous la forme de subventions à hauteur de 50%.

Chaque site de baignade fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi qu'une analyse des conditions (météo, marée, vent) impactant la qualité de l'eau de baignade.

Ces profils sont actualisés régulièrement en fonction du classement des eaux de baignade et des travaux d'assainissement réalisés par les collectivités.

Sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) propose aux communes littorales d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de profils de baignade. Pour les communes littorales de la Somme et les baignades intérieures, les études de révision des profils sont portées directement et individuellement par les communes.

Les sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuent directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuent les effets des rejets de proximité (que l'on appelle « phénomène de bruit de fond »). Ce constat conduit l'agence de l'eau à maintenir les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

La priorité de l'action de l'agence de l'eau s'est portée sur :

- **La reconquête de la qualité des eaux de baignade des sites classés en « insuffisante » - c'est à dire non conforme aux exigences de la directive (sites de Boulogne/mer, Le Portel, Escalles, Camiers Saint Gabriel) - et des sites faisant l'objet d'une interdiction de baignade en raison de la mauvaise qualité des eaux (Le Crotoy),**
- **Les sites de baignade présentant une vulnérabilité importante, qui pourraient être rétrogradés en qualité « suffisante » ou « insuffisante » si la vigilance était levée : il s'agit principalement des plages de Bray Dunes, des plages du Calais (Oye Plage, Marck, Sangatte), du Boulonnais (Wissant, Audinghen, Audresselles, Saint Etienne au Mont, Neufchatel Hardelot), le pourtour de la baie de Canche (Camiers et Le Touquet)**

L'agence de l'eau soutient également les actions qui participent au maintien des sites en excellente et bonne qualité.

### *La gestion des eaux pluviales sur le littoral, une priorité forte :*

## « Tout va à la mer ».

L'expression prend encore plus son sens lorsque l'on parle de pollution. On comprend alors l'importance de la gestion des eaux pluviales. En effet, lors d'événement pluvieux intenses, comme nos communes peuvent le vivre de plus en plus souvent maintenant, deux problématiques sont principalement identifiées :

- Les eaux de pluie ruissellent sur le front de mer et entraînent avec elles la pollution des sols vers la mer,
- Certains réseaux d'assainissement et stations d'épuration n'ont plus la capacité d'accueillir le mélange des eaux usées rejetées par les habitations et des eaux de pluie injectées dans le réseau par nos gouttières et les bouches d'égout des voiries. Ceux-ci débordent et ces eaux sales arrivent par les milieux naturels directement à la mer.

En raison de leurs caractéristiques unitaires, c'est-à-dire qu'un même réseau collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, les réseaux d'assainissement de certaines agglomérations littorales sont sujets par temps de pluie à des surcharges hydrauliques entraînant des débordements trop fréquents, avec des rejets conséquents d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel à proximité des sites de baignade, mais aussi en amont sur les bassins versants des fleuves côtiers.

Par ailleurs, en raison de la forte imperméabilisation des zones urbanisées, étanches à l'infiltration des eaux pluviales, les villes sont confrontées à une augmentation constante de l'intensité et de la fréquence des inondations, exacerbées dans le contexte du changement climatique. La minéralisation des villes est aussi à l'origine de phénomènes « d'îlots de chaleur ».

Les villes doivent donc s'adapter et repenser leur approche en matière d'aménagement urbain, et notamment la gestion du ruissellement des eaux de surface. A défaut, les problèmes d'inondation et de pollution ne feront que croître. La désimperméabilisation et la végétalisation de l'espace urbain constituent une réponse à la gestion durable des eaux pluviales en favorisant leur infiltration et améliorent également la cadre de vie des habitants.

**Les collectivités ont pris la mesure de l'importance de la gestion de ces eaux pluviales et l'Agence de l'eau a accompagné de nombreux projets.**

### **A titre d'exemples :**

- **La Communauté Urbaine de Dunkerque** développe très largement sur son territoire la politique de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de favoriser leur infiltration dans le sol. **Sur les 6 dernières années, un peu plus de 12 hectares de surfaces imperméabilisées ont été déconnectées des réseaux unitaires** afin de soulager les réseaux d'assainissement et réduire les débordements d'eaux usées non traitées vers le canal exutoire et la mer.
- **La ville du Touquet** a lancé en 2025 un vaste programme pluriannuel (10 ans) de rénovation de près de 24 kms de voiries. Elle a intégré dans les principes d'aménagement la réduction du ruissellement et la gestion durable et intégrée des eaux pluviales en favorisant la désimperméabilisation et la déminéralisation de l'espace public, la végétalisation voire la renaturation par la création d'espaces verts, l'infiltration des eaux pluviales des voiries et trottoirs. Elle s'est fixée un objectif minimum de désimperméabiliser 15% des surfaces et de gérer par infiltration les eaux pluviales de 15% des surfaces de voiries et trottoirs. Dans le même temps, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) procèdent à des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées si le diagnostic fait état de défauts structurels. Des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement sont également réalisés afin de s'assurer que les eaux usées des habitations soient correctement raccordées au réseau séparatif eaux usées et que les eaux pluviales y soient déconnectées. En cas de non-conformités, les propriétaires riverains sont enjoins à engager les travaux de mise en conformité sous peine de pénalités financières.

- **A Boulogne sur Mer**, dont le système d'assainissement fait l'objet d'un important plan d'actions de gestion des eaux pluviales :
  - La mise en service en 2019 d'un bassin de pollution de 12600 m<sup>3</sup> au niveau de la Place de France a permis de réduire considérablement les déversements d'eaux usées dans le port de Boulogne sur Mer. Les eaux usées ainsi mélangées aux eaux pluviales, auparavant déversées sans traitement, sont aujourd'hui transférées puis épurées à la station d'épuration SELIANE. Cet ouvrage ne suffit pas à lui seul à améliorer de manière durable la qualité des eaux de baignade de Boulogne sur Mer, classée en qualité insuffisante depuis 2024.
  - **La déconnexion des eaux pluviales du quartier République/Eperon représentant de l'ordre de 7,5 hectares imperméabilisés** a permis de réduire le volume d'eaux pluviales acheminées vers la station d'épuration SELIANE.
  - La ville de Boulogne sur mer poursuit la requalification du quartier du Chemin Vert. Après les secteurs de la cité d'Odre et de Transition, c'est au tour du quartier Triennal /Aiglon (environ 7 ha), construit dans les années 60, de bénéficier du programme de rénovation urbaine. Aujourd'hui les eaux usées et les eaux pluviales du quartier sont collectées par un réseau d'assainissement unique et traitées à la station d'épuration de Boulogne/mer « SELIANE » ou sont déversées vers la mer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage lorsque le réseau d'assainissement est saturé. Les travaux de rénovation urbaine sont programmés en plusieurs phases et prévoient la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement par l'intermédiaire notamment de la création d'espaces verts, de noues et d'arbres de pluie, ainsi que la réalisation de places de parking à joint vert, et des bassins d'infiltration enterrés.

**Compte tenu de l'importance des volumes d'eaux usées rejetés par temps de pluie vers le milieu récepteur et de leur impact environnemental sur la qualité des milieux aquatiques mais également sur la qualité des eaux de baignade, certains systèmes d'assainissement non conformes font l'objet de plans d'actions prioritaires encadrés par des arrêtés préfectoraux :**

- **D'un montant total d'environ 13 M€ soutenu par l'agence de l'eau à hauteur de plus 7 M€ d'aides, le plan d'investissement sur l'agglomération d'assainissement de Le Portel** comporte entre autres des travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement, de gestion alternative des eaux pluviales, la création de 2 bassins de pollution (3600 m<sup>3</sup> et 3800 m<sup>3</sup>) ainsi que la création d'une filière de traitement des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration. La création des bassins de pollution et la file de traitement des eaux pluviales représentent 6,6 millions d'€ de travaux et bénéficient d'une participation financière de l'agence de l'eau à hauteur de 4,3 millions d'€. Les travaux devraient démarrer en mars 2027 pour une mise en service des ouvrages au plus tard en septembre 2028.
- **Le plan d'actions pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement de l'agglomération de Calais** comprend la création d'une filière de traitement des eaux de pluie à la station d'épuration de Calais Toul ( 19,3 millions d'€ de travaux pour une subvention de 12 ,5 millions d'€), la construction d'un bassin de pollution à Coulogne de 2500m<sup>3</sup> ( inauguré en février 2025) et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de déconnexion des eaux pluviales **pour un investissement global de l'ordre de 25 M€ et une participation financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 15 M€**. Les travaux de création de la filière de traitement des eaux de pluie sur le site de la station d'épuration de Calais Toul devraient démarrer à l'été 2026 pour une mise en service de l'équipement à l'automne 2027.

- **Sur le bassin de la Slack, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a validé en juin 2025 un important programme d'investissements pour la mise en conformité du système d'assainissement de Marquise. Le programme de travaux de près de 13 M€ qui s'échelonne jusqu'en 2033 comprend notamment la déconnexion des eaux pluviales d'une partie de la ville de Marquise (environ 9 ha) actuellement raccordées sur le réseau unitaire, la construction d'une file de traitement spécifique des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration de Marquise, l'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration. L'agence de l'eau apportera un soutien financier à la réalisation du plan d'actions à hauteur de 5,4 M€ sous forme de subvention et d'avances remboursables.**

**La station d'épuration d'Audresselles** étant devenue obsolète et avec des rejets ne correspondant plus aux nouvelles exigences environnementales, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a engagé les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 700 équivalents habitants qui sera complétée d'un bassin de pollution de 600 m<sup>3</sup> qui renforcera l'efficacité du système d'assainissement par temps de pluie. Le montant de l'investissement global est estimé à 3,2 M€ HT avec une aide financière de l'agence de l'eau d'un peu plus de 2 M€. La mise en service de la nouvelle station d'épuration est prévue dans le courant du premier trimestre 2027.



**Sur le littoral Picard, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Quend Fort Mahon a mis en service avant l'été 2025 un traitement tertiaire de désinfection à la lagune de Quend Fort Mahon. Cet investissement fait suite à plusieurs non-conformités des paramètres bactériologiques des eaux de rejet de la lagune.**



L'investissement s'élève à 500 000 € HT et a fait l'objet d'une aide financière de l'agence de l'eau de 184 141 €.

La politique d'amélioration de la qualité des eaux de baignade se traduit également par des investissements en matière de lutte contre la pollution sur les bassins versants amont :

- **Bassin versant de la Canche** : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois poursuit les travaux d'assainissement collectif à Beutin.

- **Bassin versant de la Liane** : La nouvelle station d'épuration de Samer (12 000 eh) est en service depuis fin 2024. Elle est désormais équipée d'un système de désinfection par traitement ultra-violet des eaux épurées avant rejet à l'Edre, affluent de la Liane.
- **Bassins versant de la Slack et du Wimereux** : La mise en service des nouvelles stations d'épuration de Le Wast (bassin du Wimereux) et d'Hardinghen (bassin de la Slack) et la réalisation des premières tranches de travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées participent à l'amélioration de la qualité des cours d'eau mais également des eaux de baignade à Wimereux.



Station d'épuration de Le Wast (300 eh)



Station d'épuration d'Hardinghen (950 eh)

## *Prise en compte de nouveaux enjeux littoraux :*

### **La gestion douce du trait de côte et de la laisse de mer**

La présence de déchets sur le littoral entraîne des nuisances potentiellement préjudiciables à l'environnement littoral (perturbations écologiques, risques sanitaires) et nuit à l'image de marque de nos plages.

Par souci d'offrir une plage « propre » aux visiteurs, les communes pratiquent régulièrement le nettoyage mécanique qui ramasse sans distinction les laisses de mer avec les déchets et, parfois, d'importantes quantités de sable. Cette pratique a des conséquences négatives sur le milieu (perte de biodiversité, accentuation de l'érosion).

La préservation des laisses de mer, qui constituent un habitat fragile reconnu d'intérêt écologique, figure parmi les politiques de l'agence de l'eau. Dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau peut accompagner des opérations de gestion sélective de la laisse de mer dans le cadre d'un plan de gestion de milieux et ainsi financer des actions de préservation de la laisse de mer qui impliquent le nettoyage raisonné et différencié des plages.

L'érosion des plages, des falaises, et le recul du trait de côte, ainsi que les risques de submersion marine, sont de plus en plus des sujets de préoccupation pour les communes littorales. Les dunes sont considérées comme un paysage à haute valeur patrimoniale et un ouvrage de protection souple des littoraux sableux et non plus uniquement comme une source de risques d'ensablement.

L'agence de l'eau accompagne les projets qui font appel aux techniques dites « douces » de protection du littoral telles que par exemple les plantations, la pose de ganivelles et brise-vents, couvertures de branchages.